

Lettre d'info



Sommaire

Éditorial

Le dossier du moment : Les ODD - Objectifs de développement durable

Focus sur « Les arènes du territoire »

EDITORIAL

Qu'est-ce que le développement durable ?

La notion de développement durable a été définie comme suit en 1987 lors de la rédaction du rapport de Brundtland : « le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- Le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ;
- Le concept de « limitations » que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir¹.

La notion de développement durable (DD) a pris de l'importance au fil des années car celle-ci est devenue une référence dans les sphères politiques internationales ayant, par extension, des retombées au niveau local.

Le DD se fonde sur la complémentarité de trois piliers que sont : l'environnement, l'économie et le social. Ces trois dimensions conjuguées donnent naissance à la durabilité à la suite de pratiques à la fois viables, vivables et éthiques.

Petit à petit, la notion de DD va s'inviter dans les politiques publiques, y compris au niveau local et s'y définir comme : « un processus collectif d'innovation territoriale inscrit dans la durabilité ».

Processus qui s'enracine dans un territoire pertinent, en fédérant en réseau, les acteurs économiques, sociaux, environnementaux et culturels, dont la finalité est le bien-être collectif et, la centralité, l'être humain².

Cette nouvelle approche met en exergue le fait que bien qu'il existe des objectifs de développement durable transversaux, il ne suffit pas de les transposer tels quels. Il est indispensable que les objectifs répondent aux spécificités des contextes locaux.



Dans le corps du dossier, nous verrons ensemble quels sont les objectifs de développement durable et comment ils peuvent se décliner au niveau des politiques locales en Belgique.

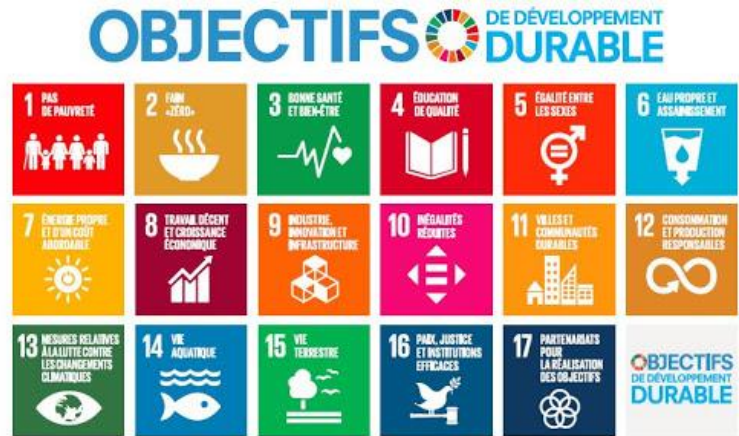
<https://www.avomarc.be/article/un-avenir%20durable-une-aventure-rentable>

¹ http://www.adequations.org/IMG/article_PDF/article_a38.pdf (Rapport de Brundtland, 1987)

² <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1757975913512158> (Dominique-Paule Decoster, 2014)

LE DOSSIER DU MOMENT

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ODD



<http://developpementdurable.wallonie.be/objectifs-de-developpement-durable-entreprises>

Le 25 septembre 2020, les objectifs de développement durable³ (ODD) ainsi que les Agendas 2030 fêtaient leur cinquième anniversaire. Les objectifs sont le résultat du programme de développement durable adopté par l'ensemble des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies en 2015 prévoyant un plan sur quinze ans. Ces objectifs universels ont été développés dans l'optique d'éradiquer la pauvreté en mettant en œuvre des politiques économiques soutenables pour l'environnement.

Ces objectifs sont au nombre de 17, ils sont ambitieux et touchent des domaines variés : la santé, la pauvreté, l'égalité des chances, la justice, l'économie et la consommation responsables, les mesures relatives à la protection des vies terrestre et aquatique et celles relatives à la lutte contre le réchauffement climatique. Et un d'entre eux aborde plus spécifiquement la notion de « villes et communautés durables ».

Tous ces objectifs étant reliés entre eux par le nécessaire partenariat affirmé dans l'objectif 17 : « renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ».

Au-delà des 17 objectifs qui sont des lignes de conduites, 169 cibles plus spécifiques accompagnées de 232 indicateurs globaux ont été mis en place⁴. Les indicateurs font l'objet d'un suivi régulier par l'agence Eurostat qui publie les évaluations à court terme et à long terme, quand cela est statistiquement possible.

Au cours de ces cinq dernières années, des progrès ont été effectués en matière de développement durable, néanmoins les objectifs sont loin d'être atteints. C'est pour cette raison, que la plupart des actions doivent être amplifiées durant la décennie actuelle.

Cette décennie de l'action a été décrétée lors de l'Assemblée générale des Nations Unies au cours d'un Forum politique⁵, en septembre 2019. Lors de ce Sommet consacré aux objectifs de développement durable, les représentants des Etats membres ont réaffirmés leurs intentions de les mener à bien.

Ils ont également dressé un constat : si la mobilisation des parties prenantes est forte, permettant une incorporation accrue du développement durable dans nombres de domaines, les progrès sont inégaux et l'atteinte des résultats postposée par la pandémie de Covid 19. Il est donc indispensable de travailler de manière transversale et conjointe pour atteindre ces objectifs fixés à l'horizon 2030.

Le défi à relever est grand : les problèmes sociétaux doivent être traités de manière globale, en transcendant les sphères de compétence. Ce plan ambitieux rappelle que la paix ainsi que la mise sur pied d'institutions efficaces, responsables et transparentes sont indispensables au cheminement vers un développement durable.

Transcription du DD au niveau législatif belge

Au niveau fédéral, on observe l'intégration de la notion de développement durable au sein de l'article 7bis de la Constitution explicitant que : « Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'Etat fédéral, les communautés et les régions poursuivent les objectifs d'un développement durable, dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, en tenant compte de la solidarité entre les générations⁶. »

Au niveau wallon, c'est en 2013 qu'une base légale destinée à promouvoir le développement durable est créée à travers un décret servant de document à la fois d'orientation posant un cadre encourageant les initiatives en matière de développement durable tant pour les acteurs publics que privés. De plus, l'objectif de cette Stratégie Wallonne de Développement Durable (SWDD) est d'assurer un continuum dans la stratégie au fur et à mesure des changements politiques.

Cette première stratégie⁷ a fait l'objet d'une évolution, celle-ci ayant été jugée insuffisante par rapport à l'étendue des actions à porter pour arriver à la mise en place des 17 objectifs du DD.

³ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/> (Nations Unies, 2020)

⁴ https://www.globalcompactfrance.org/images/un_global_compact/page_odd/Liste_des_17_ODD_et_169_cibles_-_web.pdf (UN Global Compact, s.d.)

⁵ <https://undocs.org/fr/A/HLPF/2019/L.1> (Nations Unies, 2019)

⁶ https://www.senate.be/doc/const_fr.html (Sénat, 2019)

⁷ http://developpementdurable.wallonie.be/sites/default/files/2020-01/strategie_wallonne_de_dd_1ere_20131101.pdf

C'est pourquoi, en 2016, le Gouvernement wallon a adopté la deuxième Stratégie Wallonne de Développement Durable visant à construire une société plus respectueuse des Hommes et de l'environnement.

Ce document se veut être un référentiel d'actions prévoyant des mesures pour accélérer la transition vers des modes de vie plus durables. Cette stratégie se décline en quatre chapitres que sont :

- Une vision à long terme ;
- Un diagnostic des acquis et des défis ;
- Des objectifs à court et moyen terme ;
- Un plan d'actions ambitieux.



<http://developpementdurable.wallonie.be/sites/default/files/2020-01/2de-Strat%C3%A9gie%20wallonne%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable.pdf>

Diverses actions concrètes ont été mises en place comme celle du Parlement Jeunesse du Développement Durable (PJDD) dont l'objectif est de donner l'opportunité aux étudiants de l'enseignement supérieur de se questionner et de débattre sur des enjeux collectifs tels que l'alimentation durable, les ressources ou encore la mobilité douce.

En concertation et sur base d'outils, les étudiants ont comme objectif de rédiger des propositions innovantes soumises au Ministre wallon de l'Environnement.



<http://developpementdurable.wallonie.be/le-parlement-jeunesse-du-developpement-durable>

De la durabilité dans les déclarations de politiques régionales Wallonne et Flamande

Stratégie wallonne

Les objectifs de développement durable portent sur des sujets très différents. Dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, l'objectif onze relatif aux villes et communautés durables est un des plus explicites. Au sein de cet objectif, il existe des cibles plus spécifiques comme la 11.3 : « D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.⁸»

Cette cible, entre autres, invite à mettre en place des actions dans le cadre d'un développement durable. C'est ce que prône la déclaration politique régionale⁹ (DPR) en vigueur depuis septembre 2019.

https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf

Le Gouvernement wallon a mis en avant la triple ambition de la Wallonie en termes de durabilité : environnementale, économique et sociale. Dans le chapitre 14 relatif au développement du territoire, divers objectifs concernant l'artificialisation des terres.¹⁰ ont été développés, l'objectif étant de développer une stratégie harmonieuse sur le territoire.

« Le Gouvernement fera de la Wallonie une terre de transition écologique, sociale, économique et démocratique ». Pour ce faire, la DPR a fixé vingt-neuf chapitres traitant des matières aussi diverses que le développement numérique ou le soutien de l'agriculture.

Au sein de ceux-ci de grandes lignes sont énoncés mais également des actions concrètes comme c'est le cas dans le chapitre portant sur le développement du territoire :

- Une majoration des subsides régionaux pour les projets prioritaires des schémas pluri-communaux ;
- Un renforcement des outils de rénovation ainsi que de dynamisation des quartiers et des villages ;
- Un groupe d'expert mis en place pour développer des mesures dans le cadre de la problématique de l'étalement urbain permettant au Gouvernement de prendre des mesures utiles.



DÉCLARATION DE POLITIQUE
WALLONIE
2019-2024

⁸ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/cities/>(Nations Unies, s.d.)

⁹ https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf(Gouvernement wallon, 2019)

¹⁰ Lettre d'info de la MU du Hainaut n°22

Stratégie flamande

Le Gouvernement flamand a également intégré les objectifs de développement durable dans un programme transversal intitulé « Vision 50 : Une stratégie à long terme pour la Flandre¹¹ ». La durabilité est le cœur de cette vision avec une intégration concrète des objectifs de développement durable. Le document pose un cadre adaptable en termes d'accompagnement des transitions.

Les politiques se sont fixé sept transitions prioritaires qui sont de domaines divers mais interdépendants :

- L'économie circulaire dans une optique de diminution de la pression anthropique tant sur le climat que sur les ressources naturelles ;
- Smart living : une utilisation rationnelle de l'espace pour permettre aux futurs ménages de pouvoir s'installer ;

- L'industrie 4.0 soit le développement de la digitalisation et de la connectivité amenant de nouvelles méthodes de production, de nouveaux business modèles ;
- La formation continue pour soutenir les individus à plus de résilience face aux changements ;
- Construire ensemble la transition permettant d'assurer une société soucieuse du bien-être de tous, grâce à la cohésion sociale et l'émancipation ;
- Transition de la mobilité avec des transports efficaces pour réduire l'empreinte carbone mais également de devenir un nœud central en Europe ;
- La transition énergétique pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre grâce à la maximisation de l'utilisation d'énergies renouvelables à grande échelle.



<https://www.vlaanderen.be/publicaties/vision-2050-a-long-term-strategy-for-flanders>

Les ODD à l'échelon local

En Wallonie, des outils ODD ont été mis à disposition, notamment, des pouvoirs locaux. Les outils se présentent sous diverses formes, ludiques comme la carte postale du développement durable ou le « Good Life Goals » pour sensibiliser tant les jeunes que les adultes.

Mais aussi plus pratique comme la méthode d'animation sur base de la roue des ODD qui sera développée ultérieurement dans le cas de la Commune de Mouscron.

Enfin, il existe un outil quantitatif et qualitatif permettant de consulter des fiches synthétiques reprenant des indicateurs relatifs aux ODD sur le site WalStat.

Ce site possède un encart¹² spécialement dédié aux ODD menant à un champ de recherche permettant de sélectionner votre entité. Une fois l'action effectuée, la matrice des ODD vous permettra d'avoir un regard sur les projets en cours dans l'entité ainsi que les indicateurs sous forme de graphiques interactifs.

De plus, le site permet une vue d'ensemble des métadonnées pour l'ensemble des entités wallonnes ayant complété leurs indicateurs. Ces données sont téléchargeables en fichier Excel pour une réutilisation à l'échelon local.



De sympathiques émojis, qui personnalisent et humanisent les 17 ODD.

<http://developpementdurable.wallonie.be/soutiller-avec-les-objectifs-de-developpement-durable>

¹¹ <https://do.vlaanderen.be/beleid/vlaamse-strategie> (Gouvernement flamand, 2019)

¹² <https://www.youtube.com/watch?v=Z1rewMRUvNo&feature=youtu.be> (Vidéo fonctionnement WalStat, IWEPS)

Mouscron : un baromètre de durabilité

Depuis 2018, la commune de Mouscron sensibilise et forme les forces vives locales aux ODD. En 2020, elle a franchi une étape de plus en s'exerçant à la roue des ODD¹³. Cet outil a pour objectif d'analyser tous les projets ou dispositifs communaux au regard des 17 ODD.

Le point de départ est la présentation du projet à l'ensemble des parties soit des agents provenant des différents services communaux. Celui-ci, une fois présenté se retrouvera au centre de la roue des ODD.

Collégalement les parties prenantes travailleront en trois étapes :

- La première constituant une identification des forces du projet ;
- La deuxième s'interrogeant sur les points d'attention du projet ;
- La troisième imaginant des projets amplifiant les aspects positifs et diminuant les répercussions négatives.

Ce baromètre¹⁴ a pour objectif de mesurer la durabilité des projets. Celui-ci se veut être un outil permettant l'évaluation du caractère durable des projets. Il s'agit d'une grille de lecture permettant aux agents en charge de gestion de projets d'en vérifier l'adéquation avec les 17 ODD, que ce soit lors de l'élaboration ou de l'évaluation.

Les deux premières étapes explicitées ci-dessus seront qualifiées avec des performances correspondant aux cotes suivantes :

- 1 : L'objectif n'est pas rencontré et provoque même une contre-performance ;
- 2 : Sans objet soit sans intérêt avec le critère bien que les démarches de recherche d'informations auprès des personnes ressources ont été faites préalablement ;

- 3 : Rencontre l'objectif SANS apporter du neuf, maintien de la situation actuelle ;
- 4 : Rencontre l'objectif en apportant une amélioration de la situation ;
- 5 : Rencontre l'objectif en apportant une amélioration optimale de la situation.

L'encodage de ces cotations dans un fichier Excel permettra de générer un graphique radar soit en toile d'araignée pour visualiser quels sont les ODD ayant été atteints et ceux méritant davantage de travail dans les futurs projets. De cette manière, la troisième étape, celle du développement de projet se fait en connaissance de cause permettant une meilleure résilience à l'avenir.

L'utilisation de ce baromètre a nécessité une sensibilisation en interne des agents communaux. En effet, l'objectif étant de décloisonner les services, la transversalité et la participation de tous est nécessaire.

Finalement, l'utilisation des ODD est au cœur du Programme Stratégique Transversal de la commune : en effet chaque fiche-action du programme est associée à un ou plusieurs ODD

A terme, il est question d'analyser chaque nouveau projet sous la loupe des ODD et ainsi évaluer avec quels collègues travailler dans une optique de transversalité.

Un exemple de résultat d'analyse de projet



<http://developpementdurable.wallonie.be/soutiller-avec-les-objectifs-de-developpement-durable>

¹³ <http://developpementdurable.wallonie.be/objectifs-de-developpement-durable-pouvoirs-locaux> (SPW Développement Durable)

¹⁴ https://www.youtube.com/watch?v=5AQ_12B3n4M&feature=emb_logo (Vidéo sur l'exemple de Mouscron)

Mons : Micro-projet BIOOSS

BIOSS est un micro-projet Interreg d'une durée de dix-huit mois développé grâce au Fonds européen de développement régional (FEDER). Le micro-projet est réalisé par la Ville de Mons¹⁵ en partenariat avec le syndicat « Eden 62 » proposant, notamment, un programme d'actions à la fois de sensibilisation et de valorisation des externalités positives en lien avec la nature. Ces projets transfrontaliers développent les capacités de coopération mais également de cohésion sociale entre les différentes parties prenantes.

Le projet a pour objectif de mettre en lumière les bienfaits de la biodiversité sur les aspects tant physiques, mentaux que psychologiques chez l'humain. Pour ce faire, des ateliers suscitant l'intelligence collective, des animations ou encore un concours de photographie sont organisés. Le fil d'ariane ici est « la biodiversité comme offre de service social¹⁶ ».

Les enjeux sont tant sociaux avec la participation citoyenne dans une optique de création de lien social contribuant à la réduction de l'isolement qu'environnementaux avec le développement de la diversité dans d'anciens bassins industriels, permettant de remettre la nature au centre des préoccupations, vu comme des vecteurs de mieux-être. Le but étant, in fine, de montrer les bienfaits de la biodiversité pour la santé humaine¹⁷.

Les résultats actuels sont les suivants :

- 30 animations nature sur les bienfaits de la biodiversité ;
- 10 rencontres citoyennes et échanges avec des spécialistes de l'environnement et du milieu social ;

- 6 partenariats avec des instituts médico-sociaux ;
- 4 chantiers participatifs de valorisation de la nature ;
- 2 supports de communication et de pédagogie réalisés (une cartographie des espaces naturels à Mons et un panneau didactique autour des bienfaits de la nature en ville) ;
- 1 concours photo impliquant les habitants du bassin-minier Franco-Belge qui permettra la mise en place d'une exposition commune et la mise en place de 2 événements de restitution à Mons et dans le Pas-de-Calais ;
- 1 livret sur les bienfaits de la nature imprimé à 20,000 exemplaires et diffusé sur la zone de coopération du projet.



<https://eden62.fr/biooss/>

<https://www.mons.be/vivre-avons/territoire/environnement/biodiversite/micro-projet-bioos>



La « SDG Week » ou semaine des ODD

Les projets de mise en place des ODD présentés dans la partie relative aux exemples des Communes à l'échelon local sont nombreux. Ce type de projet prend part dans plusieurs régions et pays comme c'est le cas, notamment, en Suisse¹⁸, en France¹⁹ et en Finlande²⁰. Pour marquer le début de la décennie d'actions permettant d'atteindre les 17 objectifs du développement durable, le Service Public de Wallonie (SPW) a organisé, dans le cadre de la SDGG Week, la semaine du 26 octobre trois webinaires en collaboration avec Espace Environnement, l'IWEPS et l'UVCW. A destination des pouvoirs locaux wallons, ces événements étaient déclinés comme suit :

- Atelier 26/10/2020 : Feuille de route pour l'action locale durable
- Atelier 27/10/2020 : ODD et dynamiques territoriales existantes
- Atelier 28/10/2020 : Comment atteindre concrètement les 17 ODD ?

Ces webinaires ont été enregistrés pour permettre un visionnage ultérieur. Pour toutes informations complémentaires, rendez-vous sur le site de la Direction du Développement durable du SPW : <http://developpementdurable.wallonie.be/actualite/sdg-week-2020-3-ateliers-destination-des-pouvoirs-locaux>

¹⁵ <https://www.mons.be/vivre-a-mons/territoire/environnement/biodiversite/micro-projet-bioos> (Ville de Mons, 2020)

¹⁶⁻¹⁷ https://www.youtube.com/watch?v=WLwhgw-52sc&feature=emb_logo (Passage de l'Echevine de la Transition, Catherine Marneffe)

¹⁸ https://www.coord21.ch/uploads/Fichiers_Coord21/documents/GuideAgenda2030_Coord21_Complet.pdf

¹⁹ <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/appropriation-agenda-2030-collectivites-francaises>

²⁰ <https://cifal-flanders.org/helsinki-first-european-city-to-deliver-sustainable-development-report-to-the-un/>

FOCUS SUR

La Wallonie met en place des « arènes du territoire »



De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un exercice de démocratie participative : la mise en place et l'animation d'un lieu de débat où vont se rencontrer des acteurs intéressés ou impliqués dans l'aménagement du territoire. Ils vont y confronter leurs opinions concernant un sujet d'actualité et porté par la déclaration de politique régionale : la réduction de l'artificialisation des terres pour parvenir à un arrêt de la consommation excessive du territoire, à l'horizon 2050.

Au-delà des différences, voire des controverses, l'objectif est de dégager « des avancées, des freins, des chemins de transition, des actions brèches ».

Les 8 Maisons de l'urbanisme de la Wallonie ont été chargées par le Cabinet du Ministre Willy Borsus et par les SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie et Développement Durable de créer, chacune sur leur territoire, un de ces lieux de débat, adapté à leur contexte local.

Ce sont donc 8 panels d'acteurs représentant des citoyens, des associations, les mondes économique et politique, des administrations locales qui vont développer leur point de vue créatif et débattre

Le panel de la Maison de l'urbanisme du Hainaut se réunira à trois reprises d'ici la fin de l'année. Le travail et les résultats acquis vous seront relatés dans une prochaine lettre d'informations. A la fin du processus, l'ensemble des contributions émanant des 8 panels sera diffusé au niveau régional.

Ces arènes du territoire se déroulent en parallèle du travail du groupe d'experts constitué en 2020 qui planche pour élaborer une méthodologie de mesure de l'étalement urbain et une trajectoire de réduction de cet étalement urbain à l'horizon 2050²¹.



Matthieu Van Niel, notre facilitateur graphique à l'œuvre

Arènes du territoire province de Hainaut – Atelier du 15 octobre 2020



Mise en contexte par le SPW et la MU du Hainaut

²¹ <https://www.wallonie.be/fr/actualites/un-groupe-dexperts-pour-reduire-la-superficie-artificialisable>

Quelle méthodologie ?

La méthodologie des arènes du territoire repose sur le guide de gestion de transition dans un contexte urbain²². Ce guide méthodologique propose toute une série de démarches itératives pour mener à bien ce type de concertation en « utilisant » la diversité des groupes comme celle de la société pour parvenir à atteindre un objectif de créations d'idées. Dans les arènes du territoire, l'objectif de ces échanges d'idées contradictoires est de faire émerger les enjeux relatifs aux évolutions du territoire wallon et trouver des pistes d'actions concrètes pour atteindre les défis issus de l'actuelle déclaration de politique régionale.

Le déroulement des arènes a lieu en différentes étapes précédées par une plénière de présentation réalisée par le SPW Territoire²³ en collaboration avec les Maisons de l'urbanisme. Ensuite, les arènes locales ont lieu en trois séances dans les Maisons de l'urbanisme et correspondent à des territoires donnés. Un document de synthèse sera ensuite réalisé, en concertation par les Maisons de l'urbanisme tandis qu'un story-board, soit le récit de transition de chaque groupe, restera individuel pour mettre en lumière les spécificités locales.

Espace Environnement et les Maisons de l'urbanisme ont l'expérience de ces mécanismes de diffusion de la parole et des idées « du bas vers le haut » qui permettent de valoriser la parole et la volonté d'action des acteurs de la société civile et, aux élus, de connaître et de prendre en compte les attentes de ceux-ci. Nous mettrons donc nos pratiques au service de ce processus.

Et nous ne manquerons pas de relater cette expérience et ses résultats dans une prochaine lettre de la MU du Hainaut. A suivre donc !

²² https://drift.eur.nl/wp-content/uploads/2017/02/DRIFT-Gestion_de_transition_dans_un_contexte_urbain-guide.pdf

²³ Plénière du 29/09/20 – Présentation du projet des Arènes du territoire par Sylvie Ljubicic SPW Territoire

Maison de l'urbanisme du Hainaut

Espace Environnement
rue de Montigny 29
6000 Charleroi

Tél. : 071/300.300

E-mail : mu@espace-environnement.be

www.espace-environnement.be



Cette lettre vous est aussi ouverte. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos informations à diffuser ou de vos suggestions de sujets à développer, via notre mail : mu@espace-environnement.be.